

R. Londres 30 Jan.  
64.

N. 353.  
A Paris ce 24 Juin 1664

Monsieur.

J'ay vu par la lettre qu'il vous a plu me faire l'honneur de mecrire du 19<sup>e</sup> du courant comme vous avez recu celle ou je vous rendois compte de mon voyage de Fontenebleau; Je ne scaurois, excuser mon imprudence d'y avoir oublié la date — Et vous aurez en la bonheur de ly suppler pour les — circonstances du temps qui y estoit marquées, elle estoit Monsieur du 18<sup>e</sup> du courant. Je ne manquerai point à me donner l'honneur de faire scouvrir fort fidèlement à S. A. Madame ce qui — se passera de nouveau d'ordenant; Quant à — present je n'ay rien à adjouter à ce que j'en ai — écrit. Je s'pere que dans la sepmaine prochaine — j'aurai occasion de reprendre mes insistences car — on ma écrit de la Provence que en<sup>r</sup> de Bezons —

en estoit parti pour le rendre a la cour, on me mesme  
marqué quil deuoit passer a Baix qui est un village  
en Vaucluse aller pres du chemin de paris dont les  
de Beauregard est seigneur, Y enai peu scauoir —  
preciclement quel en est le motif si ce nest que ledz  
de Beauregard qui est assez de ses amis comme il vous —  
est cogneuien a prie; Nez quil serre arrue ieme  
rendrai au pres delui et lui fajrai cognostre quil —  
a este surpris lors quil a donne son aduis et que —  
quarante quatre chef d'informations ou il y entre de —  
presque de toute sorte de crimes ne scauroint estre —  
eluder par une reprimande; j'adiouterai mesme que  
cette sorte de reparaison est plus injurieuse et donne —  
plus legitime sujet de plainte que tous ces crimes effectif.  
enfin ielui dirai les choses dela facon quil faut les —  
dire; Sur tout Monsieur ielui representera le —  
fait de la monoye et puis quil n'en a pas dit son —  
sentiment je le prieira de le vouloir dire a Mons<sup>r</sup>  
Colbert selon la Justice et sa conscience. Enonsieur  
Cassagnes pere de env<sup>r</sup> l'abbé m'a promis de my aider  
et comme il a beaucoup d'accès aupres delui et que  
d'ailleurs j'ai l'honneur den estre assez cogneu i'eroit

esperer qu'on se pourroit promettre quelque bon succé -  
de son entremise touchant lad monoye si je n'avois  
cognu que la fermeté de en<sup>r</sup>. Colbert est une pure  
opiniastreté dont il ne demord pas aisement. Je  
n'avois pas attendu que vous traitassiez autrement que  
vous auer fait son procédé et je vous auoie qu'il me  
surprit beaucoup d'autant mieux quil mestoit cognu  
que le R<sup>oy</sup> auoit souvent mesme tout fraîchement  
protesté quil ne vouloit point faire aucun acte de  
jurisdiction dans le principe ouï; cest ce que ie  
fairoi surtout comprendre auds<sup>y</sup> de Beyons quine  
pourra lignorer puis que les ordres lui en ont esté  
adressé. N'avois cognu la difference quil y a des  
fleurons aux fleurs de lis mais cette difference  
nempesche pas à me semble que les empreintes des pieux  
de S<sup>r</sup>: d'orange et de France ne soient fort semblables  
et un peu plus quelles ne deuroint l'estre et cest ce qui  
me porta à dire à en<sup>r</sup> de Lione quon devoit delaisser  
au parlement d'orange a inger<sup>d</sup>e cette fraude; car  
si la chose auoit esté réglée de la façon nous aurions  
obtenu au fonds ce que nous desirions le plus qui  
estoit de reparer l'enlèvement faite sur les droits de

Souveraineté de S. et A. par l'arrest du conseil du Roy -  
Car celle est de la dernière importance et pour le passé -  
et pour l'avenir; D'ailleurs je voyois qu'il n'estoit pas -  
en notre pouvoir d'obtenir jamais le dédommagement  
soit de enor. le Prince ou des fermiers et enoncés -  
delacione sen estoit assez ouvertement expliquée a moy -  
lors quil m'auroit dit que en. de gau auoit eu les 600000  
en facon que je creus qu'il n'insister pas a ce -  
de dommagement celle pourroit faciliter le principal  
et en effet enoncés de l'one donna les mains a cet  
expédition et creut que la chose estoit faisable; mais -  
enoncés colbert me traîta brusquement lors que je lui  
parlai de quelque ressemblance entre les dépices de S. V.  
et me dit par deux fois que leur coin estoit la même  
chose sans vouloir en ouir la difference. Vous -  
mauier fait l'honneur de me dire auant notre départ  
comme dans le conseil de S. et A. vous aviez opiné -  
autrefois de changer le coin de lad monoye -  
et c'estoit sans doute très sagement comme on -  
peut surtout le juger par ce qui en est arrivé; Car -  
yl ne suffit pas ce me semble que les essayeurs -

ou autres personnes lettres cognoissent la difference  
des fleurons et des lis. Et il faut que ce soit le peuple  
et ceux parmi lesquels principalement la monoye a  
cours; cette raison doit estre reçue d'autant mieux  
que les armes de Mons<sup>z</sup> le Prince d'Orange ni celles  
de la principauté n'ont jamais été des fleurons -  
et qu'on peut soupçonner avec apparence qu'on ne les a -  
empreints à la monoye d'Orange que pour les faire  
ressembler à celle de France soit dans le Royaume  
soit dans le pays étrangers; aussi avoïd je dit sur -  
ces considérations qu'on faisoit de la part de S. A.  
ce qui seroit juste et raisonnable, mais il seroit -  
fort à souhaiter qu'on nous montre enfin le chemin  
de la Justice et de la raison et que sans hamper -  
à debat de chaque entreprize en particulier on -  
rendit à César ce qui est à César; Je me prépare  
fort à le dire de cette façon soit à env. l'intendant  
soit à Mons<sup>z</sup> de Lione que je recevrai toutes les foiz -  
que je pourrai sans l'importuner, Je ne scais si Je -  
serai souvenu de l'arrêt de Beauregard comme il -  
vous avoit écrit et comme je l'en priai i'en solliciterai  
l'expédition ains que S. A. puisse retrouver les 20000 t-

On ma dit que en<sup>r</sup>. de gau auoit eu quelque charge  
de commandement dans l'armee nauale ce qu'il engagera  
a un phy long voyage et tandis qu'il sera absent  
il pourroit bien estre que en<sup>r</sup>. Colbert neoudra rien  
conclurre surtout sur le fonds; Mais comme de  
Roy a Roy on ecoule mieux les raisons i'espere aussi  
qu'auant nostre devoart vous cueillirez les fruits de vos  
soins et de nos peines et qu'auce vostre personne vous  
aporterez de quoi faire cesser toutes nos plaintes. —  
Se suis avec toute sorte de passion respetueuse.

Montieu.

Vostre tres humble et tr<sup>e</sup>y  
obedissant serviteur

Guiran.



